

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION « FLEXIPASS »



La Fabrik - Centre d'Animation du Calvaire Saint-Pierre est une association régie par la loi de 1901 et agréée « Éducation Populaire ».

*Le dispositif **Flexipass** permet aux adhérents de participer à certaines activités selon un système de séances à la carte, dans la limite des places disponibles et selon les modalités définies ci-dessous.*

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir pour toute inscription au Flexipass :

- ✓ La fiche d'inscription complétée et signée ;
- ✓ Le présent règlement signé ;
- ✓ Le règlement du nombre de séances choisi selon les modalités prévues.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont :

- | | |
|---------------------|---|
| ✓ Chèques | ✓ Prélèvement (sous certaines conditions) |
| ✓ Espèces | ✓ Chèque vacance ANCV |
| ✓ Carte bancaires | ✓ Atout Normandie |
| ✓ Virement bancaire | ✓ Up loisirs |

Le paiement peut être effectué en plusieurs fois, selon accord avec le secrétariat.

ADHÉSION

Toute personne souhaitant bénéficier du dispositif Flexipass doit être adhérente du Centre d'Animation.

L'adhésion est obligatoire, même pour une utilisation ponctuelle du dispositif.

Elle ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

FONCTIONNEMENT DU FLEXIPASS

Le Flexipass permet l'accès à certaines activités sous forme de séances unitaires ou de carnet de séances.

- ✓ Les activités accessibles via le Flexipass sont définies par La Fabrik ;
- ✓ Les réservations se font via la plateforme dédiée ou auprès du secrétariat ;
- ✓ L'accès à une séance est soumis aux places disponibles ;
- ✓ Toute séance réservée est décomptée du forfait ;
- ✓ Le Flexipass est nominatif et non cessible ;
- ✓ Les créneaux peuvent être modifiés ou supprimés en fonction des contraintes d'organisation ;
- ✓ **Les Flexipass sont valables uniquement sur la saison en cours, de septembre à juin N+1 ;**
- ✓ Les séances non utilisées avant la fin de ladite saison seront perdues.

ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

- ✓ Toute annulation doit être effectuée au minimum **3 heures avant le début de la séance** ;
- ✓ En cas d'annulation hors délai ou d'absence non signalée, la séance sera décomptée ;
- ✓ En cas de force majeure (déménagement, blessure, grossesse, perte d'emploi, maladie longue durée) un remboursement pourra être étudié sur présentation d'un justificatif.

ABSENCE D'UN ANIMATEUR

En cas d'absence d'un animateur, l'adhérent est invité à basculer sur un autre cours proposé par La Fabrik.
La séance ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

REMPLACEMENT D'UN ANIMATEUR(TRICE)

Si un(e) animateur(trice) est remplacé(e) temporairement ou définitivement, aucun remboursement ne pourra être exigé dès lors que l'activité reste assurée.

LETTRES DE RAPPEL

En cas de non-respect des modalités de paiement, l'accès aux activités pourra être suspendu jusqu'à régularisation de la situation.

ATTESTATION

Une attestation d'inscription ou de paiement pourra être fournie sur demande auprès du secrétariat.

RÉDUCTION

Les réductions sont accordées uniquement pour les **Flexipass 35 séances**, sur présentation d'un justificatif, pour :

- ✓ Les habitants du quartier Calvaire Saint-Pierre ;
- ✓ Les étudiants ;
- ✓ Les demandeurs d'emploi ;
- ✓ Les personnes de 65 ans et plus.

Les réductions ne sont pas cumulables.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées dans le cadre des inscriptions sont utilisées uniquement pour la gestion des activités du Centre et ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Fait à Caen, le 01/06/2026

M. et/ou Mme :

.....

déclare(nt) avoir pris connaissance et accepter les termes du présent règlement d'inscription et de participation au dispositif FLEXIPASS du Centre d'Animation du Calvaire Saint-Pierre.

DATE ET SIGNATURE(S) :